

Au cinéma dès le 03.02.2021

2021 Journées de Soleure (Pan Doc)

SYNOPSIS

La route DE LA CUISINE AU PARLEMENT a été longue et semée d'embûches pour les Suissesses quatre générations ont dû se battre pour que l'électorat masculin accorde aux femmes le droit de participation aux décisons politiques. Le documentaire de Stéphane Goël, DE LA CUISINE AU PARLEMENT, retrace ce chemin avec sensibilité et humour.

Des femmes politiques et des activistes comme Elisabeth Kopp, Ruth Dreyfuss, Tamara Funicello, Marina Carobbio, Amélie Christinat, Marthe Gostelli, Gabrielle Nanchen, Patricia Schulz, Brigitte Studer et Simone Chaupuis-Bischof décrivent leur combat pour la cause égalitaire. Complétées par de riches images d'archives, dans lesquelles les citoyens ordinaires ont également leur mot à dire et dans lesquelles se reflète l'évolution des mentalités au cours d'un siècle.

Le film anniversaire du cinéma pour l'égalité des droits – un aperçu amusant et profond de la lutte pour le droit de vote des femmes.



NOTE DU RÉALISATEUR STÉPHANE GOËL

Le regard d'un homme sur une histoire de femme

En 2011, j'ai réalisé une première version du film DE LA CUISINE AU PARLEMENT. L'idée de ce film était née d'une urgence et d'un constat. Urgence d'abord de voir que les chaînes de télévision nationales n'avaient rien prévu pour célébrer le 40ème anniversaire du droit de vote féminin en Suisse. Et constat que la notion d'égalité entre homme et femme paraissait être étrangement absente des préoccupations de la plupart des jeunes helvètes de cette époque.

Dix ans plus tard, tout a changé.

La célébration du 50ème anniversaire de l'obtention du droit de suffrage féminin sera marquée par un très grand nombre d'événements, expositions, publications, films et un grand projet digital de la SSR qui s'adresse au jeune public. Et les questions d'égalité de genre semblent être plus que jamais au cœur des préoccupations de la jeune génération, avec les questions liées au climat ou aux discriminations raciales.

Quelque chose s'est donc passé qui méritait – à mes yeux – que je revisite ce film et que j'en propose une nouvelle version augmentée d'une demi-heure. C'était un film de télévision, c'est maintenant un long-métrage destiné à tous les écrans. Il trouvera aussi bien sa place au cinéma,



qu'à la télévision ou en VOD à destination principalement des écoles et des milieux académiques. Parce que ce qui s'est passé ces dernières années c'est sans doute une prise de conscience de la fragilité des acquis de l'égalité. La libération de la parole liée aux questions de consentement et de violence sexuelle qu'a permis le mouvement #metoo, la pérennité des inégalités salariales, la résistance des plafonds de verre, l'absence de parité dans les mondes politiques, académiques ou médiatiques ont mené à l'organisation de la plus grande mobilisation féminine qu'ait connu notre pays, le 14 juin 2019.

En 2021 nous fêterons donc le 50ème anniversaire du suffrage féminin au niveau fédéral (rappelons que les Appenzelloises devrons attendre encore 20 ans pour pouvoir voter au plan cantonal...), mais aussi le 40ème anniversaire de l'inscription dans la Constitution de l'article sur l'égalité et le 30ème anniversaire de la première grève des femmes. Rappelons également au passage que le droit à l'interruption volontaire de grossesse n'a été obtenu en Suisse qu'en 2002 et l'assurance maternité en 2004! La très longue histoire de la lutte pour l'égalité en Suisse a été conditionnée par notre pratique de la démocratie directe. Le combat pour l'obtention du droit de vote a duré 70 ans, 60 ans pour l'assurance maternité ou 30 ans pour l'IVG. Et des dizaines de votations ont été nécessaires au plan communal, cantonal ou fédéral (plus de 90 votations pour le droit de suffrage...). Chacune de ces consultations a été accompagnée d'une campagne avec ses affiches, ses articles de presse, ses débats entre partisans et opposants. Nous sommes donc l'unique pays au monde à posséder une cartographie aussi complète et détaillée de son opinion publique en matière d'(in)égalité! Et si le système politique suisse n'a pas facilité les choses, ce sont avant tout les hommes qui ont dressé d'innombrables obstacles pour ralentir l'accès des femmes à leurs droits de citoyennes. C'est donc un sujet qui nous permet d'entreprendre une exploration des mentalités, et à ce titre, je me permets d'adopter une position d'explorateur. Un explorateur masculin, qui veut porter un regard critique et teinté d'ironie sur les actions de ses semblables.

J'avais 6 ans quand les femmes suisses ont obtenu le droit de vote et d'éligibilité au plan national et je suis issu d'une famille paysanne où la place des femmes était clairement définie (et restreinte...). J'ai ressenti profondément – à travers le parcours de vie de ma mère, par exemple – la mutation qui a eu lieu à partir des années 70. Mais je sais aussi l'ampleur des préjugés, la profondeur des racines de l'inégalité. Je sais la difficulté des hommes à se remettre en question, j'ai entendu les ricanements et les moqueries, et la peur, immense, de devoir renoncer à ses privilèges.

Je me suis donc octroyé le droit de faire ce film. Puis de le refaire encore 10 ans plus tard. Et d'en assurer la subjectivité. Pour dire mon admiration à celles qui se sont battues pour le progrès de toutes et tous. Et mon dégoût de ceux qui ont toujours tenté et tentent encore de s'opposer à la réalisation de l'égalité.

Stéphane Goël, janvier 2021

BIOGRAPHIE

Stéphane Goël, né en 1965 à Lausanne, en Suisse, est rédacteur et réalisateur indépendant depuis 1985. De 1987 à 1993, il a vécu et travaillé à New York. Il a étudié le cinéma documentaire avec John Reilly et Julie Gustafson au Centre expérimental du village global. Il a collaboré avec divers artistes et réalisateurs tels que Nam June Paik, Alexander Hahn, Shigeko Kubota. Il a réalisé plusieurs vidéos expérimentales et poétiques avant de passer au long métrage documentaire. De retour en Suisse, il rejoint le collectif Climage, où il produit et réalise de nombreux documentaires pour le cinéma et la télévision.

CINÉMATOGRAPHIE (SÉLECTION)

- 2021 DE LA CUISINE AU PARLEMENT ÉDITION 2021 Dok Cinéma
- 2020 CITOYEN NOBEL Dok Cinéma
- 2018 INSULAIRE Dok Cinéma
- 2015 FRAGMENTS DU PARADIS Dok Cinéma
- 2012 DE LA CUISINE AU PARLEMENT Dok TV
- 2010 PRUD'HOMMES Dok Cinéma
- 2008 LE CRÉPUSCULE DES CELTES Dok TV
- 2007 LE SECRET Dok TV
- 2006 QUE VIVA MAURICIO DEMIERRE Dok Cinéma
- 2005 SUR LES TRACES DES PHARAONS NOIRS Dok TV
- 2005 ATELIERS DU NORD Dok TV
- 2003 LE POISON-LE CRIME DE MARACON Dok TV
- 2001 ARCHITECTOUR DE LA SUISSE Dok TV
- 1997 CAMPAGNE PERDUE Dok TV
- 1996 L'OR DE LA RESERVE Dok TV
- 1995 LE GARÇON S'APPELAIT APACHE Dok TV
- 1993 A L'OUEST DU PECOS Dok TV
- 1990 LA RÉPUBLIQUE DE L'UTOPIE Dok TV

PRODUCTION (SÉLECTION)

- 2018 LES DAMES de Stéphanie Chuat et Véronique Reymond
- 2015 ATTERRISSAGE FORCÉ de Daniel Wyss
- 2014 LA BARQUE N'EST PAS PLEINE de Daniel Wyss
- 2011 VOL SPÉCIAL de Fernand Melgar
- 2008 LA FORTERESSE de Fernand Melgar
- 2007 MONDES CONTRAIRES de Camille Cottagnoud
- 2007 LE TRAIN LE PLUS DIFFICILE DU MONDE de Daniel Wyss



Un siècle de lutte

C'est un privilège douteux de la démocratie directe: les femmes suisses ont dû attendre pour voter au niveau fédéral qu'une majorité d'hommes soient d'accord de partager avec elles un droit dont ils s'accommodaient très bien tout seuls. Cela les a contraintes à mener une lutte au long cours, faite de beaucoup de bravoure et d'autant d'humiliations, de défaites en rase campagne, de tentatives stratégiques variées et d'escarmouches utiles et inutiles.

La question du suffrage féminin est plus ancienne que la Constitution suisse. En 1833, les Bernoises l'obtiennent au plan communal en même temps que leurs compagnons – sur une base censitaire, il est vrai. Limité aux célibataires et aux veuves en 1852, ce droit sera supprimé en 1887 parce que contraire à la Constitution de 1874 – un texte durant l'élaboration duquel on a posé, pour y répondre par la négative, la question du droit de vote des femmes.

Ces dernières ne se le tiennent pas pour dit. Ailleurs en Europe, c'est l'époque des suffragettes, qui bravent vaillamment idées reçues et quolibets au nom de l'égalité. Elles obtiennent des premières victoires en Norvège en 1913 et au Danemark en 1915. Après la grande boucherie de 14-18, le climat est favorable aux changements. A la fin de 1919, six pays européens supplémentaires ont introduit le suffrage féminin: l'Autriche, le Luxembourg, la Tchécoslovaquie, la Finlande, les Pays-Bas et l'Allemagne.

En Suisse, on vote au niveau cantonal. A Neuchâtel en 1919, à Zurich et à Bâle-Ville en 1920, à Glaris, Saint-Gall et Genève en 1921. Négativement.

En 1918, deux conseillers nationaux, Herman Greulich (socialiste) et Emil Göttisheim (radical) déposent une motion demandant au Conseil fédéral d'étudier l'introduction du suffrage féminin. Il faudra dix ans pour que les Chambres l'acceptent. Et encore trente pour qu'un message du Conseil fédéral se penche enfin sur la question.

Cette première démarche politique passée, vient l'époque des voies de traverse: les femmes tentent leur chance, parfois avec succès, au barreau, dans les instances ecclésiastiques, les tribunaux de prud'homme, etc. Deux tentatives sont aussi faites, en 1928 et 1956, d'obtenir le droit de vote du Tribunal fédéral au nom de l'article 2 de la Constitution qui proclame l'égalité de tous les Suisses devant la loi. Une stratégie, on le sait, qui ne profitera qu'aux Appenzelloises en 1990.

Si l'on excepte quelques votes cantonaux malheureux, il faut attendre la fin du second conflit mondial pour voir le suffrage féminin revenir au premier plan de l'actualité. Une nouvelle vague de pays européens l'accorde à ses citoyennes, dont la France, la Belgique et l'Italie. Et les cantons suisses essuient une nouvelle salve de votes négatifs à Bâle, Genève, Zurich et au Tessin.



Dès 1944, les choses bougent, cette fois, aux Chambres fédérales. Lentement. De nouvelles motions remettent la question sur le tapis. D'abord très réticent, le Conseil fédéral finit par s'exécuter en 1957. Il se montre favorable au suffrage féminin, une position qui n'est combattue que mollement aux Chambres. Les opposants comptent sur un vote populaire rapide pour enterrer un projet qui leur déplaît.

Et au soir du 1er février 1959, les électeurs refusent le suffrage féminin à 66.9%. Seuls trois cantons ont dit oui, Genève, Neuchâtel et Vaud. Lors de cette même journée de votation, les Vaudois acceptent d'accorder le droit de vote et d'éligibilité aux femmes, devenant ainsi le premier canton à faire de leurs compagnes des citoyennes à part entière.

Avant l'été 1960, Neuchâtel et Genève ont également instauré le suffrage féminin. Et les choses se mettent à changer. Dans les partis, où les femmes deviennent des camarades ou des électrices potentielles avec lesquelles il faut compter, puis bientôt des élues.

Sur le plan du droit du vote au niveau fédéral, en revanche, on patine. Si l'on excepte une victoire des Bâloises en 1966, la situation n'a pas évolué lorsque le Conseil fédéral se pose, en 1968, la question d'une ratification de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) et envisage de l'assortir d'une réserve concernant l'absence de droits civiques des citoyennes.

Le Conseil national a beau accepter en juin une ratification sous réserve de la CEDH, le débat a donné une urgence nouvelle à une question qui, jusque-là, pouvait aussi bien attendre les calendes grecques. Une motion déposée en mars débouche sur l'organisation d'un scrutin pour le 7 février 1971. Entre-temps, les Tessinoises obtiennent le droit de vote en octobre 1969, les Valaisannes en avril 1970 et, finalement, après pas moins de quatre tentatives vaines, les Zurichoises en novembre. Argovie, Fribourg, Schaffhouse, Zoug et Schwyz décident de poser la question cantonale à l'occasion du scrutin fédéral.

Dans ces conditions, c'est sans grande appréhension qu'on se prépare à ce dernier, du moins en Suisse romande, où la situation semble de plus en plus anachroniqueLe 7 février 1971, 621 109 hommes, soit 65,7% des votants, accordaient le droit de vote et d'éligibilité à leurs concitoyennes; 57,7% d'entre eux s'étaient alors rendus aux urnes.

A l'automne 1971, les femmes peuvent participer à leurs premières élections fédérales. Onze sont élues au Conseil national et une au Conseil des Etats, la Genevoise libérale Lise Girardin, pionnière politique. Depuis lors, la proportion de femmes au Conseil national n'a cessé d'augmenter. D'abord rapidement, puis plus lentement. Actuellement, 60 femmes et 140 hommes siègent à la Chambre basse, et 8 fauteuils sur 46 sont occupés par des sénatrices au Conseil des Etats.

La première femme à présider le Conseil national et à devenir ainsi la première citoyenne du pays a été la Schwyzoise démocrate-chrétienne Elisabeth Blunschy, élue en 1977. Au Conseil des



Etats, il a fallu attendre encore 14 ans pour voir une femme accéder au perchoir: la démocratechrétienne lucernoise Josi Meier.

L'histoire de la présence de femmes au Conseil fédéral a également été mouvementée. Douze ans après l'octroi du droit de vote et d'éligibilité aux femmes, le PS décide de présenter une candidate au gouvernement, la Zurichoise Lilian Uchtenhagen. Mais après une «nuit des longs couteaux», le Parlement élit le 7 décembre 1983 Otto Stich au premier tour. La première femme à entrer au Conseil fédéral est la Zurichoise radicale Elisabeth Kopp, en 1984. Un gouvernement qu'elle doit quitter en janvier 1989 sous la pression, car elle est soupçonnée de violation du secret de fonction. Une affaire pour laquelle elle sera blanchie plus tard par le Tribunal fédéral. Et en 2003, la conseillère fédérale PDC Ruth Metzler est écartée par l'Assemblée fédérale au profit de l'UDC Christoph Blocher. Qui sera évincé à son tour quatre ans plus tard par Eveline Widmer-Schlumpf.

Ruth Dreifuss a eu l'honneur d'être la première présidente de la Confédération, en 1999. La socialiste genevoise avait été élue au Conseil fédéral six ans plus tôt. Initialement, le PS avait présenté comme candidate Christiane Brunner mais le Parlement, rééditant le coup à l'encontre de Lilian Uchtenhagen, avait élu à sa place Francis Matthey. Mais cette fois, sous la pression de son parti, le Neuchâtelois a renoncé à son élection, ouvrant ainsi la voie à celle de Ruth Dreifuss. Après l'élection de la socialiste Simonetta Sommaruga en septembre 2010, le Conseil fédéral a été composé majoritairement de femmes pendant plus d'une année, ce que la presse nationale et internationale n'a pas manqué de qualifier d'historique. Et même si la représentation féminine au sein du Conseil national a bondi à 42% lors des dernières élections fédérales, on est encore bien loin de la parité aux Etats et dans la totalité des parlement cantonaux.

La lutte pour le suffrage féminin a parfois masqué les autres batailles qui ont été menées par les femmes suisses dans leur grande marche vers l'égalité. Il aura fallu 60 ans pour obtenir une assurance maternité, 40 ans pour une réforme du droit du mariage, 30 ans pour l'interruption volontaire de grossesse, 10 ans pour une loi sur l'égalité... À deux reprise, en 1991 et en 2019, les femmes vont se mobiliser massivement pour descendre dans les rues et tenter de faire bouger les choses. Et de nombreuses batailles restent à mener...

SPÉCIFICATION TECHNICAL

Documentaire / 2021 / Suisse / 84' / DCP / Couleur / Flat / OV

Protagoniste Marina Carobbio, Simone Chapuis-Bischof,

Amélia Christinat, Ruth Dreifuss, Tamara Funiciello, Marthe Gosteli, Elisabeth Kopp, Gabrielle Nanchen, Patricia Schulz, Brigitte

Studer

Réalisateur Stéphane Goël

Production Climage

Co-production RTS, Steven Artels, Frédéric Pfyffer, SRF, Urs

Augstburger, Gabriel Bloch Steinmann, RSI,

Silvana Bezzola

Camera Bastien Genoux, Nicolas Veuthey

Son Stéphane Goël

Graphisme Lea Link, Kim Andenmatten

Avec la participation de La Cinémathèque suisse et avec le soutiens d'Office fédéral de la culture(OFC), Cinéforom et la Loterie Romande, Succès passage antenne, Succès cinéma

DISTRIBUTION

First Hand Films, +41 44 312 20 60, verleih@firsthandfilms.ch Nicole Biermaier, nicole.biermaier@firsthandfilms.ch Lea Link, lea.link@firsthandfilms.ch

PRESSE

Filmsuite, Eric Bouzigon, eric@filmsuite.net

PRESSEMATERIAL UND WEITERE INFO

www.firsthandfilms.ch